

Compte-rendu de la réunion Mairie - Conseil de Quartier de SOCOA-CORNICHE

9 février 2024 à 11h00 en Mairie d'Urrugne

Participants : Ph Arramendi (Maire), V Tastet (élue référente du Quartier), A Bayo, A Leijenaar, M Etcheverry (DGS)

I Iturbide, AM Camblats, T Laregain, P Gonthier (Bureau du Conseil de Quartier)

Animation : Bureau provisoire du nouveau Conseil de Quartier SOCOA-CORNICHE (CQSC)

Ordre du jour : Réunion de concertation à l'initiative de la Mairie sur le sujet du stationnement à Socoa

M. le Maire a souhaité avoir cette réunion avec les représentants du Conseil de Quartier pour présenter les réflexions de la Mairie sur la question du stationnement à Socoa, avant une réunion publique fin février qui abordera aussi la question du stationnement au Bourg et à Béhobie. Il souhaite partager ses réflexions sur ce sujet mis en standby après les oppositions houleuses qui se sont manifestées en 2022, sur la base d'une étude que la Mairie a fait réaliser par un bureau spécialisé, dont il souhaite retenir certaines propositions.

Sa proposition, moins ambitieuse que celle préconisée par cette étude, limiterait la zone payante à 120 à 130 places au lieu des 620 places initialement prévues en 2022.

Le DGS précise la place des travaux sur le stationnement et les mobilités douces au regard des documents de planification établis aux différentes échelles territoriales : STRADET, SCOT (à finaliser d'ici fin 2025 et englobant Pays basque et Sud Landes, Plan Climat, Plan mobilités, en n'oubliant pas le cadre particulier de la Loi Littoral qui apporte des contraintes supplémentaires.

Le plan local d'urbanisme doit être cohérent en s'intégrant dans ces documents de planification. Un Plan mobilité a déjà été voté en 2021 par l'Agglomération Pays basque.

Il donne quelques données de référence sur l'effet de la réglementation du stationnement selon la catégorie d'utilisateurs (résidents, visiteurs et clients, touristes) et la nature de cette réglementation (pas de réglementation = voiture quittant son stationnement en moyenne 1 à 2 fois par jour, disque bleu = rotation 2 à 4 fois par jour sans rentrée financière, stationnement payant = rotation 4 à 6 fois par jour avec rentrée financière)

M. le Maire précise que l'objectif est à la fois de favoriser la rotation des voitures en stationnement et de promouvoir les transports alternatifs, même s'il reconnaît que l'offre de transport en commun pour rejoindre Socoa ou aller de Socoa au bourg est respectivement faible et inexistante. La délégation de transport est en cours de renégociation à l'Agglo et les réflexions sur la multimodalité se poursuivent.

M. Bayo fait part de ses observations concernant cette question du stationnement à Socoa. Il a été observé par la Police municipale, les agents techniques municipaux et le bureau d'études durant l'été 2023 comme par lui-même, que certaines voitures ne bougeaient guère sur les parkings proches des plages, parfois pendant une semaine ou plus.

La proposition de la Mairie serait de limiter le stationnement payant aux seuls 3 parkings : celui du Marché, celui adjacent face à la résidence Untxin et celui face à l'école, soit 120 à 130 places sur 9 à 10 semaines en juillet et août, de 9 h à 18h30 ou 19h avec ½ heure gratuite. Le tarif serait unique quelque soit la qualité des propriétaires, progressif et sans limitation de temps, calqué sur celui de Ciboure.

La Mairie a déjà passé commande de 5 horodateurs, avec possibilité de désistement et prévoit le recrutement de 3 personnes (2 agents ASVP et 1 gestionnaire) qu'elle espère financer par les redevances de stationnement et les contraventions mises aux véhicules en infraction dans le quartier, dans ou hors parc payant.

Elle soumettra ce projet au Conseil municipal de mars 2024 pour pouvoir être prête dès cet été.

Le CQSC fait les observations suivantes :

- En quoi ce stationnement payant améliorera-t-il le stationnement à SOCOA ?

Le projet ne créera aucune place de stationnement supplémentaire, ne différenciera pas les usagers, entraînera certainement (comme cela avait été le cas lors de l'expérience de la précédente majorité) un transfert des problèmes de stationnement vers les rues et parkings des résidences voisines. Certes il existe des parcmètres sur le littoral à Ciboure mais ils sont limités au bord de plage que n'a pas Urrugne, et 150 m plus loin le stationnement est libre.

La seule réponse de la Mairie c'est d'espérer favoriser ainsi la rotation des voitures et les modes de transport alternatifs, mais elle reconnaît qu'en dehors du succès de la voie verte pour favoriser les vélos et piétons il n'y a pas vraiment d'alternative de transport public actuellement.

Le CQSC fait remarquer qu'il veut transformer des parkings gratuits en parkings payants, alors qu'aucune solution de mobilité douce n'a été mise en place à Urrugne, à part la piste cyclable qui va du Bourg à Socoa, par un cheminement quelque peu compliqué. S'il s'agit de faire payer des stationnements pour inciter à prendre les transports en commun, c'est « mettre la charrue avant les bœufs ».

- Pourquoi ne pas essayer d'abord une régulation du stationnement sur les 3 parkings concernés et les rues adjacentes par zone bleue (zone arrêt minute pour les plus proches des commerces à balise lumineuse fonctionnant bien sur le Bourg et disque bleu sur le reste des parkings) pour favoriser la rotation ?

La Mairie ne croit pas à l'efficacité de cette solution car elle nécessiterait un contrôle sans ressource nouvelle, contrairement au stationnement payant qui « rapporterait ». Elle s'engage si ce choix de parcmètre est décidé à ne pas augmenter par la suite le nombre de places payantes et à se limiter à la période estivale (tant qu'elle est en responsabilité).

- Le CQSC est prêt à faire des propositions alternatives sur le stationnement et la circulation, mais cela nécessite du temps pour échanger, se concerter, pourquoi se précipiter pour 2024 ? Jusqu'à présent la période de pointe estivale a été bien supportée par les habitants, il n'y a pas urgence. Le succès de la voie verte empruntée par les campings et résidents plus lointains (Hauts de Kalixo, Sopitenia, Kechiloa, Camieta) réduit un peu la pression actuellement et ne feront que progresser dans les années à venir (comme le souligne M Etcheverry, fort de son expérience sur Anglet, où les changements vers des mobilités plus responsables font leur chemin). Les tensions risquent surtout de venir par la mise en place du stationnement payant et les contrôles. Le stationnement payant pénalisera aussi les habitants du Bourg et des autres quartiers d'Urrugne qui ne peuvent venir par des moyens alternatifs vu la distance et les transports publics inexistantes.

La Mairie prend note de la satisfaction actuelle des Socotars même si elle se rappelle avoir reçu des récriminations les années précédentes, qu'elle n'a pas pu fournir au CQSC. De toutes façons, quels que soient les choix réalisés, il y a toujours une fraction de mécontents !

- Le CQSC fait part de propositions de modifications de circulation sur certaines voies qui pourraient limiter la pénétration des visiteurs en voiture dans les zones de stationnement résidentiel et mieux répartir la circulation entrante et sortante du Quartier de Socoa entre Urrugne et Ciboure.
Le CQSC pense que dans une logique de transfert modal et de service aux urruñards, il serait plus utile de mettre en place une navette électrique à fréquence faisant le circuit « Socoa – Camieta – Urrugne bourg - Ciboure » alternativement dans un sens et dans l'autre. Ceci plutôt que de financer des emplois fondés sur de micro-parkings et de la verbalisation, en adoptant une solution plus positive et utile aux quartiers que contraignante. Des études montrent que les stationnements payants dans des quartiers de taille réduite ne sont pas rentables, il y a pas mal de retour au disque bleu qui vit un renouveau. Force est de constater que la Mairie n'est pas en capacité aujourd'hui de prouver la rentabilité de cet investissement, car elle n'a aucun recul. Autant commencer en 2024 par une solution douce, comme le disque bleu, quitte à en tirer les conclusions en fin de saison.

La Mairie prend note de ces propositions qui seraient à examiner techniquement. Elle adressera au CQSC l'étude réalisée, tout en précisant que ce ne sont pas les propositions de la Mairie mais celles du bureau d'études. Concernant la rue de SOCOA elle est très utilisée et pourrait l'être encore plus avec l'arrêt temporaire de la route de la Corniche et peut-être définitif de la section nord de cette route après le camping Juantxo, qui fera passer le flux par la D 918 comme par la route des crêtes et le chemin Handia Baita.

Elle répond à la préoccupation du Conseil de Quartier d'être associé aux réflexions concernant le devenir de la route de la Corniche et du sentier littoral, le cheminement proposé par l'Association de défense des riverains proposant un tracé reprenant la voie verte de l'Untxin, le chemin Handia Baita de la déchetterie et la route des crêtes en présentant des avantages mais aussi des inconvénients, notamment par le besoin de parkings au départ de cette randonnée à Socoa. Elle ne manquera pas de nous associer à l'avenir, même si le maître d'ouvrage est départemental, vu les impacts sur le quartier de SOCOA-CORNICHE.

Elle partage le besoin de trouver des solutions permettant de réduire le trafic routier sur le CD910 traversant la commune, notamment par des solutions de gratuité autoroutière difficiles à négocier !

Le bureau du CQSC fera un retour et aura des échanges avec les habitants du Quartier. Le Maire se dit ouvert à tout échange et discussions d'ici la réunion publique avec celui-ci, réfléchira à la teneur de nos échanges dans les choix municipaux.

Compte rendu du 10/2/2024

Le Conseil de Quartier de Socoa-Corniche